

RECYCLAGE A L'HABILITATION ELECTRIQUE

Travaux d'ordre électrique (NF C 18-510)

B1, B1V, B2, B2V, B2V Essai, BC, BR, BE
Essai/Mesure/Vérification

OBJECTIFS

Connaitre son rôle et ses limites d'intervention

Identifier les risques électriques associés à son intervention et au niveau visé

Mettre en œuvre les équipements de protection adaptés

Appliquer les procédures et les consignes de sécurité associés aux opérations de travail



PUBLIC

- Toute personne qui exécute ou qui dirige des travaux électriques dans l'environnement des ouvrages ou installations lors que ces derniers sont alimentés ou sont en situation de l'être et/ou assure des dépannages électriques et/ou consigne une installations électrique dans le domaine BT (Basse Tension).



PRÉREQUIS

- Avoir suivi et validé la formation initiale de même niveau que celle du recyclage.



STAGIAIRES PAR SESSION

- 4 à 8 stagiaires.



DURÉE

- 1.5 jour – 10.5 heures



MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance entre apports théoriques, analyse des documents, mise en situation et d'échanges d'expériences entre l'intervenant et les stagiaires.
- Travaux pratiques sur des platines électriques.
- Animation par un intervenant spécialisé dans la prévention du risque électrique.



ÉVALUATION DES ACQUIS

- Contrôle des connaissances pratiques permettant la délivrance du titre d'habilitation par l'employeur.

CONTENU DE LA FORMATION

Tronc Commun

- Rappels en électricité
- Le risque électrique :
 - Le contexte réglementaire et la normalisation
 - Dangers et les effets du courant électrique sur le corps humain
 - Analyse des risques et les principes généraux de prévention
- Ouvrages, installations
 - Les domaines de tension, limites
 - Les différents types d'appareillage : sectionnement, commande, protection contre les surintensités
- La prévention des risques électriques :
 - Les zones d'environnement, leurs limites et les prescriptions associées
 - Principe de l'habilitation électrique, les niveaux associés et rôle de chacun
 - Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée
 - Équipements de protection collective et individuelle
 - Équipements de travail utilisés
 - Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique

Module recyclage

- Mise en sécurité d'un circuit :
 - Mise hors tension
 - VAT
 - Consignation
 - Mise hors de portée
- Documents applicables dans le cadre d'une opération :
 - Instruction de sécurité
 - Attestation de consignation
 - Attestation de première étape de consignation
 - Autorisation de travail
 - Certificat pour tiers
 - Avis de fin de travail
- Mesures de prévention à appliquer lors d'une opération :
 - Éliminer le risque
 - Organiser
 - Délimiter
 - Signaler
 - Respecter et faire respecter
- Induction et couplage capacitif et mesure de prévention associée

Définition et objectifs de l'habilitation électrique

Reconnaissance par l'employeur, de la capacité d'une personne placée sous son autorité, à accomplir les tâches qui lui sont confiées en sécurité vis-à-vis du risque électrique. L'habilitation est rendue obligatoire pour les travailleurs amenés à réaliser des opérations sur les installations électriques et dans leur voisinage.

Objectifs : Former les personnels en vue de l'habilitation électrique conformément aux obligations du décret 2010-1118 et de la norme NF C 18-510.